

Envoyé en préfecture le 10/07/2020

Reçu en préfecture le 10/07/2020

Affiché le **10 JUIL. 2020**

ID : 031-213105612-20200710-D2020\_47-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE**

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 28
- ayant pris part au vote : 33
- procurations : 5

**ARRONDISSEMENT  
DE  
TOULOUSE**

L'an deux mille vingt et le 8 juillet à 18 heures et 30 minutes, les membres du conseil municipal de la commune de l'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 2 juillet 2020, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance a été organisée selon les conditions prévues par l'ordonnance 2020-562 du 13 mai 2020.

**MAIRIE  
DE  
L'UNION  
3 1 2 4 0**

**Etaient présents** : M. PERE, M. NAVARRO, MME BEC, M. ROUX, MME GODEAS, M. FEULLERAT, MME GREGOIRE, M. BAUMLIN, MME GUEDES, M. ROFE, MME SIMON-LABRIC, MME QUONIAM-DOUREL, M. PUGET, MME PIEROT, MME CELERIER, MME TOULZE, M. COMBE, MME JARRIGE, MME CABERO, M. DOMENEGHETTY, MME PERROUX, M. MOLET, MME FERRE, M. MERLEY, MME SERRET-PERES, M. GARDE, MME GENNARO-SAINT, M. CANCEL, M. ESPIAU.

☎ 05.62.89.22.89

**Etaient absents excusés ayant donné procuration** : M. ORTIC (POUVOIR A M. NAVARRO), M. BAMIERE (POUVOIR A M. COMBE), MME TOULZE (POUVOIR A MME GREGOIRE), M. CADIEU (POUVOIR A M. NAVARRO), MME GRUEL (POUVOIR A MME GENNARO-SAINT).

MME CHRISTINE CELERIER a été élue secrétaire de séance

### **DÉLIBÉRATION n° 2020/47**

**Objet : Election des délégués au Syndicat Haute Garonne Environnement**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Conformément à l'article L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant,

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués.

Par ailleurs, la loi 2020-760, article 10 précise que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations des délégués au sein des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes mentionnés à l'article L. 5711-1 du code général des collectivités territoriales.

M. Le Maire propose de désigner M. Frédéric Combe (délégué titulaire) et Mme Valérie Quoniam-Dourel (déléguée suppléante) pour siéger au Syndicat Haute-Garonne Environnement.

Envoyé en préfecture le 10/07/2020

Reçu en préfecture le 10/07/2020

Affiché le **10 JUIL. 2020**

ID : 031-213105612-20200710-D2020\_47-DE



## Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité,

- De procéder à l'élection dans les conditions prévues par l'article 10 de la loi 2020-760,
- De désigner M. Frédéric Combe (délégué titulaire) et Mme Valérie Quoniam-Dourel (déléguée suppléante) pour siéger au Syndicat Haute-Garonne Environnement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Marc PÉRE



- Transmis le  
- Affiché le

10 JUIL. 2020

10 JUIL. 2020